

ANNEXE 3

EQUIPE HOSPITALIERE DE LIAISON ET DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

Référentiel d'organisation des soins

1. Définition

Les équipes de liaison et de soins en addictologie ont pour missions :

- de former, d'assister et de conseiller les soignants des différents services ou structures de soins non addictologiques de l'établissement de santé sur les questions de dépistage, de diagnostic, de prise en charge et d'orientation des patients ayant une conduite addictive ;
- d'intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien de équipes soignantes ;
- de développer des liens avec les différents acteurs intra- et extra- hospitaliers pour améliorer la qualité de la prise en charge des patients et leur suivi.

Elles sont une composante des structures d'addictologie hospitalière de niveau 1, 2 et 3.

2. Missions

- Missions de soins

L'équipe de liaison en addictologie intervient, dans l'ensemble des services de l'établissement de santé qu'ils aient ou non une activité identifiée d'addictologie, notamment dans les structures de médecine d'urgence pour :

- aider au repérage précoce des problèmes addictifs (alcool, tabac, substances illicites, médicaments, addictions sans produits).

Il peut s'agir d'un repérage opportuniste (par la présence de signes fonctionnels ou biologiques de tout public ou de populations spécifiques tels que les femmes enceintes, les jeunes...). Il peut s'agir également d'un repérage systématique effectué à l'aide d'outils validés. Dans les deux cas, le repérage sera accompagné selon la gravité de la situation, de conseils simples, d'interventions brèves ou d'une orientation dans le dispositif addictologique.

- contribuer à l'évaluation de l'addiction, à l'élaboration du projet de soins et à la mise en place d'une prise en charge médico-psychosociale au cours de l'hospitalisation.
- aider les équipes soignantes lors de la réalisation des sevrages, de la mise en place des traitements de substitution pour les opiacés ou des substituts nicotiniques.
- préparer la sortie de l'hospitalisation et orienter la personne vers le dispositif spécialisé hospitalier, médico-social, la ville, avec l'aide du réseau de santé s'il existe sur le territoire.

- Autres missions

- la sensibilisation et la formation des équipes de soins à l'addictologie.

Les objectifs sont d'introduire ou de renforcer une culture addictologique dans les établissements de santé et visent à l'introduction ou au renforcement d'un savoir faire des soignants dans la prise en charge des patients ayant un problème addictif. Diverses actions peuvent être menées : formation continue en addictologie ouverte à toute catégorie de personnel, formations ciblées pour les intervenants de services spécifiques (urgences, gynéco-obstétrique, néonatalogie, cancérologie, psychiatrie), élaboration de protocoles (protocoles de repérage des conduites addictives, protocoles de prise en charge addictologique, des sevrages et surdosages).

- l'éducation à la santé en addictologie à la fois en direction des patients, des personnels hospitaliers.

- la participation aux travaux de recherche notamment de recherche clinique en addictologie.

- le travail en lien avec les équipes d'addictologie du territoire de santé dans le cadre de la coordination des soins.

- 2 -

- l'articulation et la coordination avec les autres acteurs sanitaires et sociaux concernés (autres structures addictologiques hospitalières, centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, centres médico psychologiques, médecin traitant, centre résidentiel...) par le partage des informations avec l'accord du patient, avec l'aide du système d'information du réseau de santé s'il existe.

3. Place dans la filière hospitalière de soins addictologiques

L'équipe de liaison est adossée à une structure addictologique de niveau 1, 2 ou 3

Elle intervient auprès des patients ayant une problématique addictive pendant leur hospitalisation dans l'ensemble des unités de soins de l'établissement de santé. La coordination avec la consultation d'addictologie et le service d'hospitalisation de référence est assurée au sein de l'unité fonctionnelle fonctionnelle pour les établissements publics de santé et de l'unité individualisée pour les autres établissements de santé, ou de la structure interne d'addictologie à laquelle elle est intégrée.

Les modalités d'intervention de l'équipe de liaison dans les unités de soins font l'objet d'une procédure définie au sein de l'établissement de santé.

Le service dans lequel est hospitalisé le patient assure la responsabilité de la prise en charge de ce dernier.

L'équipe de liaison collabore avec les autres structures addictologiques hospitalières, le dispositif ambulatoire spécialisé en addictologie, la médecine de ville et les réseaux de santé en addictologie pour assurer la continuité du suivi addictologique.

4. Implantation

Une équipe de liaison et de soins en addictologie, organisée en propre ou par convention avec un autre établissement de santé, doit être en mesure d'intervenir au sein de tout établissement disposant d'une structure des urgences définie par le décret 2006-576 du 22 mai 2006.

5. Fonctionnement

- Personnel médical et non médical

Pour remplir ses missions intra-hospitalières, l'équipe de liaison et de soins bénéficie au minimum d'une présence de médecin et d'infirmiers, ainsi que de temps de psychologue, d'assistant social et de diététicien.

Cet effectif est à moduler en fonction de la taille de l'établissement.

L'ensemble de l'équipe doit être formée en addictologie.

Un avis psychiatrique est assuré de préférence dans le cadre d'un travail concerté avec la psychiatrie de liaison.

- Organisation

- l'équipe de liaison assure une présence quotidienne du lundi au vendredi.

- le travail avec les patients peut être individuel ou de groupe notamment d'information qui peut être orientée par produit ou vers une population particulière (les femmes enceintes, les jeunes, les personnes en situation de précarité).

- les temps de coordination pour le suivi post hospitalier, de synthèse de l'équipe de liaison, de formation sensibilisation des personnels des établissements de santé sont pris en compte dans le bilan d'activité.

6. Indicateurs de suivi annuel

Les indicateurs seront extraits d'un rapport d'activité actuellement en préparation.